

CFA SACEF : notre histoire a 25 ans

par Jean-Loup Fichter,
Président de l'ADESA

Fondé en 1993, le CFA SACEF figure parmi les dix premiers CFA en Région-Ile-de-France avec ses 1650 apprentis et ses 42 offres de formations, sanctionnées par des diplômes, du CAP aux titres d'ingénieurs, qui valident l'acquisition de savoirs et de compétences recherchées par quelques 1000 employeurs publics ou privés.

**Pour nous, l'apprentissage c'est
tout au long de la vie, et pour tous
les niveaux, du CAP au Doctorat.**

Notre engagement dans le développement de l'apprentissage s'appuie sur des convictions :

- la priorité à accorder à l'élévation du niveau culturel et de formation des populations, meilleur pari pour la défense de la démocratie et de la qualité de vie ;
- l'apport d'une pédagogie de l'action à partir de situations professionnelles vécues ;
- le développement d'une voie d'accès aux savoirs pour ceux qui n'ont pas les acquis culturels sans lesquels il est beaucoup plus difficile de réussir dans l'enseignement académique ;
- la contribution à la socialisation par l'échange intergénérationnel, les possibilités d'ascension sociale, la confrontation plus rapide au monde professionnel, le respect de la durée de l'engagement contractuel dans un monde de l'éphémère.

Le partage de ces convictions avec des employeurs publics et privés, des organismes de formations ou toute autre personne intéressée par notre démarche, s'est incarné dans une association, l'ADESA, qui porte le CFA SACEF depuis sa création. La valeur ajoutée du CFA SACEF s'exprime dans :

- les réponses apportées aux besoins de recrutement et de formation des entreprises éventuellement par la création d'une classe dédiée à une entreprise ;
- le montage de l'opération de recrutement et de formation, son déroulement, l'évaluation des résultats, ainsi que la recherche et l'accompagnement des apprentis, l'aide à

- l'élaboration de leur projet professionnel et de formation ;
- les enseignements, qui sont généralement délégués à des établissements connaissant les problématiques et compétences des métiers recherchés ;
- le cahier des charges et l'équilibre financier du projet qui sont contractualisés.

Les conseillers professionnels du CFA SACEF, porteurs de notre cœur de métier, pilotent les formations et accompagnent les apprentis, les entreprises, l'école et les formateurs.

La réforme de l'apprentissage : des opportunités d'innovation et d'évolution

L'esprit d'innovation permanente qui anime notre CFA et le place dans une dynamique d'évolution et de croissance de la qualité et quantité de ses effectifs et de ses services, voit avec la réforme de nouvelles opportunités de développement et d'ouverture :

- de l'offre de formation, par une meilleure efficacité dans la prise en compte des besoins de compétences des employeurs ;
- de l'ingénierie pédagogique, avec une diversification des temps et des modalités de formation ;
- des partenariats, notamment avec les organismes de formation continue ;
- de l'organisation et l'administration des formations, avec la possibilité de sortir du cadre de la section de formation, qui permet de répondre aux demandes individuelles ou particulières, de diversifier les publics et de dynamiser les formations ;
- du calendrier de formation, avec des dates d'ouverture des formations permettant de conclure des contrats tout au long de l'année ;
- des localisations des formations, avec la possibilité de sortir du cadre régional ;
- de la gouvernance, une personnalité juridique pouvant être donnée au CFA ;
- des partenariats avec d'autres CFA : partage de services, regroupements, consortiums, fusions ;
- des financements en tenant compte de la diversité des services rendus.

**A partir de 2019, une nouvelle page
de l'apprentissage va s'écrire.
Créons-en donc le texte ensemble.**